

Dossier
Inscription



L'INSTITUT
des métiers du funéraire
Formation & Conseil

Depuis 1995, **l'Institut des Métiers du Funéraire** forme les personnels et les responsables qui exercent - ou vont exercer - dans le domaine funéraire. **La mission de notre Institut est de les accompagner** dans leur volonté de **renforcer leurs compétences et/ou de développer leur entreprise**. Pour répondre aux besoins qui sont les leurs, notre Institut a développé des formations diplômantes et/ou habilitantes dont **les rythmes sont adaptés aux professionnels**.

En parallèle, nous proposons des modules complémentaires et des formations intra-entreprises, créés sur-mesure pour répondre spécifiquement à une problématique identifiée par une entreprise. En tant que centre de référence, **l'Institut** associe les professionnels dans la conception de ses formations.

Nous garantissons ainsi aux participants d'accéder à des méthodes d'apprentissage de qualité et nous nous assurons de leur parfaite cohérence avec l'environnement économique dans lequel ils évoluent au quotidien.

Nous enregistrons à ce titre un taux de réussite aux examens de **98 %** et **80 %** de salariés confirmés dans l'année suivant la formation.

NOS INTERVENANTS

Pascal OTT

Indépendant qui collabore avec l'Institut des Métiers du Funéraire depuis 2009. Auparavant éducateur spécialisé puis Gérant d'une entreprise de pompes funèbres dans l'ouest de la France pour le compte d'une grande enseigne nationale, il a une forte expérience dans les différents métiers du funéraire. Il est spécialisé dans la formation au conseil et à l'organisation de cérémonie. Il anime des actions de formations pour les porteurs, chauffeurs, fossoyeurs, agent d'accueil des familles, agent de chambre mortuaire, maître de cérémonie et conseiller funéraire.

Patrice DI CIOCCIO

Indépendant qui collabore avec l'Institut des Métiers du Funéraire depuis 2013. Auparavant militaire, il a occupé plusieurs postes dans une entreprise de pompes funèbres indépendante dans la région de Chambéry, il a une forte expérience dans les différents métiers du funéraire. Il est spécialisé dans la formation au conseil et le management pour les futurs dirigeants d'entreprise. Il anime des actions de formations pour les porteurs, chauffeurs, fossoyeurs, agent d'accueil des familles, agent de chambre mortuaire, maître de cérémonie, conseiller funéraire et directeur d'agence en inter et en intra entreprise.

Pierre-Benoît GROS

20 ans d'expertise dans le domaine commercial : conseiller puis Directeur sur les métiers de la banque & assurances, marché des particuliers, professionnels et entreprises. Il est certifié assurance niveau 3 et a rejoint l'Institut en juin 2019.

RÉSERVÉ À L'INSTITUT DES MÉTIERS DU FUNÉRAIRE

Dossier complet : Dossier accepté : Dossier refusé :

Motif du refus :

PIÈCES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER

Constitution du dossier pédagogique

Vous devez compléter l'ensemble des rubriques du dossier.
Nous vous remercions d'écrire lisiblement.

- 1 photo d'identité récente (*à coller en page 5*)
- Copie d'une pièce d'identité (*recto / verso en cours de validité*)
- Le devis signé avec la mention "bon pour accord"
- Votre curriculum vitae à jour
- Photocopie du dernier diplôme ou attestation de formation obtenu
- Chèque de garantie (*du montant de la formation à l'ordre de : IFFPF*) ou,
- Accord définitif de prise en charge (*délivré par votre organisme financeur*)
- CGV signées (*page 9 du dossier*)
- Lettre de motivation

❗ TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA PAS ÊTRE VALIDÉ

VOS CONTACTS L'INSTITUT DES MÉTIERS DU FUNÉRAIRE

Stéphane **GADALA** - Responsable du centre
Laurent **LALANDE** - Assistant de direction

POUR NOUS CONTACTER, NOUS ÉCRIRE :

L'INSTITUT DES MÉTIERS DU FUNÉRAIRE

1 rue des Italiens – 75009 Paris

Tél : 01 46 60 40 00

Email : info@institut-du-funeraire.com

S.A.R.L. au capital de 247 000 € - R.C.S. Paris B 410 457 378 - Code APE 8559 A - Siret n° B 410 457 378 00041
Siren B 410 457 378 - T.V.A. Intracommunautaire FR 20 410 457 378 - N° de déclaration d'activité 11920819692.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE STAGIAIRE



Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Email :

Date de naissance : / /

Nationalité :

Niveau actuel du stagiaire :

CAP/BEP Bac/Bac Pro BTS Licence Master

Autres :

PRISE EN CHARGE SI ORGANISMES PAYEURS

La formation fera-t-elle l'objet d'une prise en charge : oui non

Si oui, précisez par quel organisme ainsi que ses coordonnées :

(Ex. : Opcalia, Fongécif, Pôle Emploi, autres...)

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Personne à contacter :

Téléphone : Fax :

Email : (obligatoire)

N° Identifiant ou N° dossier : (obligatoire)

PIÈCES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER

FORMATIONS LÉGALES OBLIGATOIRES (UN SEUL CHOIX POSSIBLE)

- Formation Porteur, Chauffeur et Fossoyeur
- Formation Agent d'accueil des familles
- Formation Agent d'amphithéâtre ou Agent de chambre mortuaire *
- Formation Maître de cérémonie *(Inclus présentation à l'examen)*
- Formation Conseiller funéraire *(Inclus présentation à l'examen)*
- Formation Directeur d'agence *(Inclus présentation à l'examen)*
- Mise à niveau : Maître de cérémonie à conseiller funéraire *(Inclus présentation à l'examen)*
- Mise à niveau : Maître de cérémonie à Directeur d'agence *(Inclus présentation à l'examen)*
- Mise à niveau : Conseiller funéraire à Directeur d'agence

NOUVELLES FORMATIONS EN ASSURANCE ET VENTE (NÉCESSAIRES POUR CONSEILLER FUNÉRAIRE ET DIRECTEUR D'AGENCE)

- Capacité Professionnelle en Assurance Niveau III
- Vente et Prévoyance
- Capacité Professionnelle en Assurance Niveau III et Vente en Prévoyance

Indiquer les dates et lieux choisis sur le calendrier en cours :

Du / / au / /

Ville de formation souhaitée :

SI MODULE COMPLÉMENTAIRE

Du / / au / /

Ville de formation souhaitée :

* Un certificat médical d'aptitude à effectuer un stage en milieu hospitalier établi par un médecin, testant la mise à jour des vaccins réglementaires : Diphtérie, tétanos, polio, hépatite B, tuberculose.
(Nous n'acceptons pas de photocopie du carnet de vaccination)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOTRE ENTREPRISE (DANS LE CAS OÙ VOUS ÊTES ENVOYÉ PAR VOTRE ENTREPRISE)

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Personne à contacter : _____

Téléphone : _____ Portable : _____ Fax : _____

Email : _____

N° de siret : _____ N° de déclaration : _____

RENSEIGNEMENTS SUR VOTRE STAGE

(CETTE PARTIE NE CONCERNE PAS LES FORMATIONS SUIVANTES : PORTEUR CHAUFFEUR
FOSSOYEUR, AGENT D'ACCUEIL DES FAMILLES, MODULE DIRECTEUR ET LES FORMATIONS EN
ASSURANCE ET VENTE)

Si vous avez trouvé un stage pratique, merci de nous indiquer les coordonnées de l'entreprise :
(Le stage pratique doit être effectué après la formation théorique)

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Personne à contacter : _____

Téléphone : _____ Portable : _____ Fax : _____

Email : _____

N° de siret : _____ N° de déclaration : _____

Dates du stage convenues avec l'entreprise d'accueil :

(10 Jours ouvrables soit 7h/j. Pour les agents de chambre mortuaire 8h/j 5 jours ouvrables)

Du / / au / /

RENSEIGNEMENTS VOUS CONCERNANT

Décrivez, en quelques lignes, les principaux traits de votre personnalité :

Pourquoi souhaitez-vous exercer ce métier en particulier ?

Quelles sont, d'après vous, les qualités requises pour exercer ce métier ?

Quel est votre projet professionnel au terme de votre formation ?

Pensez-vous avoir le plus besoin :

- D'un apport de connaissances méthodologiques
- D'un apport de connaissances pratiques
- Les deux

Quelles sont vos attentes en participant à cette formation ?

En vous référant à la fiche descriptive de votre formation, indiquez-nous ce qui, pour vous, est prioritaire et pourquoi ?

Quelles sont pour vous les qualités indispensables que doit avoir votre formateur / formatrice ?

Qu'attendez-vous de votre formateur / formatrice ?

Comment avez-vous connu L'Institut des métiers du funéraires ?

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Grâce à un salon | <input type="checkbox"/> Par le biais d'internet | <input type="checkbox"/> Grâce à une publicité |
| <input type="checkbox"/> Par Facebook | <input type="checkbox"/> Grâce à un article de presse | <input type="checkbox"/> Par le bouche-à-oreille |
| <input type="checkbox"/> CIO/CIDJ | <input type="checkbox"/> Par mon employeur | |

Autres :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Ces Conditions générales de vente s'appliquent à toutes les commandes de formation passées entre la SARL IFFPF, Organisme de formation professionnelle enregistré sous le n° 11920819692, n° SIRET 41045737800041, et les personnes morales et physiques bénéficiaires.

1 - INSCRIPTION

1.1 Pour être inscrit et participer aux formations de l'IFFPF, il suffit de renvoyer le dossier pédagogique dûment rempli ainsi que la copie des pièces demandées de la personne à inscrire, 10 jours au moins avant le début de la formation (acceptation sous réserve des places disponibles seulement 15 places par session).

1.2 Dès réception du dossier pédagogique complet, le stagiaire ou le cocontractant recevra une attestation d'inscription ainsi qu'une convention de formation. Le contrat est réputé formé par la seule signature de la convention de formation. Celle-ci est soumise aux dispositions des articles L6353-3 à L6353-7 du Code du Travail.

2 - TARIFS

Les tarifs indiqués sur le devis sont valables pour une personne. Ils intègrent la TVA de 20% (taux de TVA modifiable en fonction des évolutions légales). Ils n'intègrent pas le transport, les repas et l'hébergement des stagiaires. Ils sont valables à compter du 01 janvier 2017

3 - PAIEMENT DE LA FORMATION

3.1 Un chèque de garantie couvrant le montant total de la formation ou l'accord définitif de prise en charge de l'organisme doit obligatoirement intervenir avant le début de la formation. Dans le cas contraire, l'organisme de formation se réserve le droit d'annuler l'inscription à la formation.

3.2 Une pénalité de retard au taux d'intérêt légal en vigueur sera appliquée pour toute somme demeurée impayée à son échéance, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure. En l'absence de prise en charge ou de refus de prise en charge du coût de la formation par un organisme collecteur ou les organismes publics ou parapublics dépositaires de budgets de formation (Pôle Emploi), le stagiaire ou, selon le cas, l'entreprise, est de plein droit personnellement débiteur du coût de la formation. Le paiement est dû à réception de la facture délivrée à la fin de la formation par chèque bancaire ou postal ou virement bancaire. A l'issue de la formation, et le cas échéant des examens de validation, l'organisme de formation délivre au stagiaire toutes pièces mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation de la formation à la condition expresse que la facture soit intégralement réglée.

4 - ANNULATION/REPORT

4.1 Tout stage commencé est dû en totalité, de même si le participant ne s'est pas présenté.

4.2 Formulées par écrit, les annulations donneront lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elles sont reçues au plus tard 15 jours avant le début du stage. Passé ce délai, pour tout report ou annulation, l'organisme de formation se réserve le droit de facturer 50 % TTC du montant global de la formation à titre d'indemnisation forfaitaire. Cette indemnité ne peut en aucun cas être amputée sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

4.3 L'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

4.4 Si le stagiaire suit la formation de « Porteur-Chauffeur-Fossoyeur » qui est de 2 jours aucune absence n'est autorisée. Toute absence justifiée ou non de plus de 2 jours entraîne une exclusion de la formation. Il sera proposé au stagiaire concerné de suivre à nouveau une session sur une autre ville et à des dates différentes dans l'année en cours. La participation aux stagiaires à une nouvelle session n'entraînera pas de frais nouveaux.

4.5 Si un candidat a échoué à son examen il lui est de nouveau proposé de participer gracieusement à une nouvelle session d'examen des dates et des villes lui seront proposées. Une nouvelle convocation à l'examen sera envoyée au candidat.

5 - OBLIGATIONS DU STAGIAIRE ET/OU DU CONTRACTANT

5.1 Si la formation est organisée par l'employeur dans les locaux de l'entreprise, le salarié ou le stagiaire reste soumis au pouvoir de discipline de l'employeur. Si la formation est assurée à l'extérieur, le salarié doit en outre respecter le règlement intérieur de l'organisme de formation. La signature de la convention de formation implique l'adhésion complète des stagiaires au règlement intérieur de l'organisme de formation.

5.2 Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation auquel il s'est inscrit. Il s'oblige à signer en début et fin de chaque journée la feuille de présence mise à sa disposition. Il est entendu que les absences non autorisées et non reconnues valables peuvent entraîner d'une part son renvoi du stage dans les conditions prévues par le règlement intérieur ou les présentes dispositions, d'autre part la suspension ou la suppression de la prise en charge. En outre, le défaut ou le manque d'assiduité et de régularité aux stages théoriques et pratiques sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de formation ou du refus d'inscrire le stagiaire aux examens de validation.

5.3 L'employeur ou selon le cas le stagiaire s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée du stage une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de l'organisme de formation. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant comme assuré l'organisme de formation pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le stagiaire ou préposé, et contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que l'organisme de formation ne puisse être recherché ou inquiété.

6 - MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

L'organisme formateur met à disposition les moyens matériels strictement nécessaires au stage. Il est entendu que les outils pédagogiques sont mis à la disposition des stagiaires uniquement aux fins de formation, ce qui exclut toute utilisation à des fins personnelles. De la même façon, il s'interdit de falsifier, dupliquer, reproduire directement ou indirectement les supports mis à sa disposition pour les besoins de la formation et/ou auxquels il aura accès ainsi que de transmettre de quelque façon que ce soit des données propres au centre de formation.

7 - DISPOSITIONS DIVERSES

Préalablement à toute saisine d'un tribunal, il est convenu qu'elles s'efforcent d'apporter une solution amiable aux difficultés qui seraient susceptibles de survenir dans l'interprétation ou l'exécution du contrat. Faute pour elles d'avoir concilié leurs points de vue, elles soumettront le litige aux tribunaux compétents dans le ressort du siège social de l'Institut de Formation.

Acceptation des Conditions Générales de Vente

Date :

Cachet :

Signature précédée de la mention «lu et approuvé »



L'INSTITUT
des métiers du funéraire
Formation & Conseil

L'INSTITUT DES MÉTIERS DU FUNÉRAIRE
1 rue des Italiens – 75009 Paris
Tél : 01 46 60 40 00
Email : info@institut-du-funeraire.com

IFFPF - L'Institut des Métiers du Funéraire - 1 rue des Italiens 75009 Paris - S.A.R.L. au capital de 247 000 € - R.C.S. Paris B 410 457 378 - Code APE 8559 A - Siret n° B 410 457 378 00041 - Siren B 410 457 378 - T.V.A. Intracommunautaire FR 20 410 457 378 - N° de déclaration d'activité 11920819692.